

RAPPORT D'UTILITE SOCIALE 2025

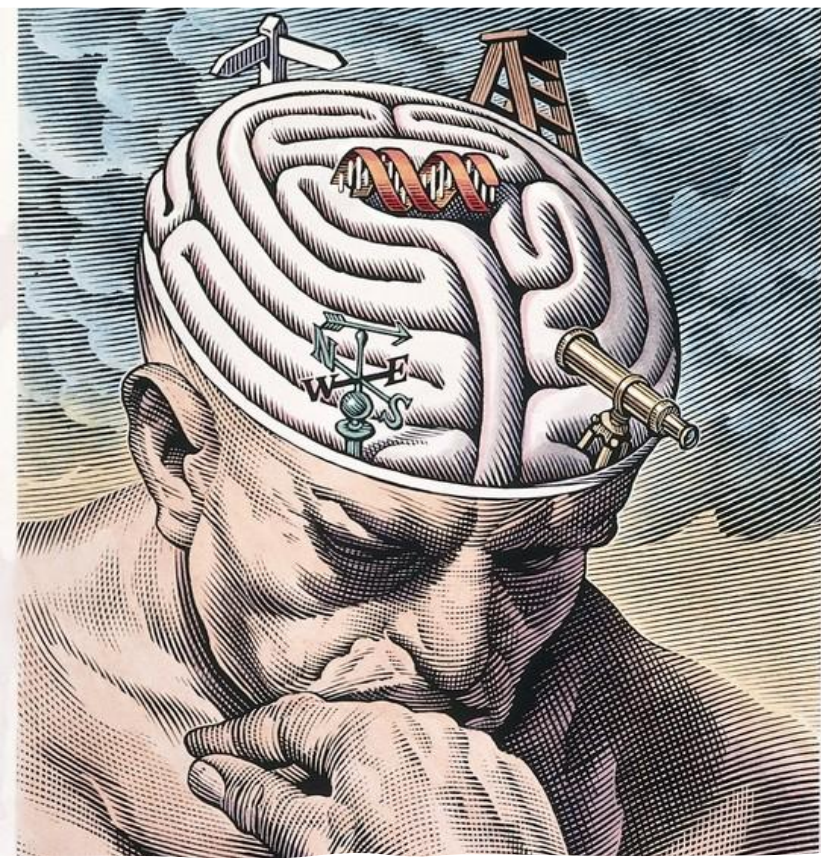
Foyers de vie Marie Balavenne

Questembert & Saint Vincent S/Oust

SOMMAIRE

- Pourquoi un rapport d'utilité sociale?
- Les foyers de vie Marie Balavenne, la g n se
- Le foyer de vie, c'est quoi?
- Typologies des handicaps
- Les principaux axes d'accompagnement
- Les  quipes pluriprofessionnelles
- La carte partenariale
- Le foyer de vie Marie Balavenne, site de Questembert
- Le foyer de vie Marie Balavenne, site de St Vincent S/Oust
- Les temps forts 2025
- Les perspectives 2026

POURQUOI UN RAPPORT D'UTILITÉ SOCIALE ?



Cette année, les documents annuels, autrefois intitulés « rapports d'activités », connaissent une évolution sur le plan sémantique. Sans se substituer au rapport d'activités, le rapport d'utilité sociale en constitue une prolongation et un approfondissement.

Il ne se limite plus à la présentation des indicateurs quantitatifs et des actions menées, mais vise à mettre en lumière la **valeur sociale créée** par la structure. Il permet ainsi de rendre visibles les effets positifs produits par les actions, que ce soit en direction des bénéficiaires, du territoire et de l'ensemble des parties prenantes, en cohérence avec la mission d'intérêt général portée par l'institution.

« Ce qui fait la valeur d'une action ne réside pas dans l'activité elle-même, mais dans les effets sociaux qu'elle produit et dans ce qu'elle rend possible pour la collectivité. », d'après Michel RENAUD, compter le gratuit, un enjeu moral ?



LES FOYERS DE VIE MARIE BALAVENNE

La g n se

Les foyers de vie Marie Balavenne furent créés en 2002 et ouverts en 2005 sous le même nom. A cette période, le conseil d'administration comptait dans ses membres d'honneur, une sœur appartenant à une congrégation religieuse se situant sur la commune de Questembert. Cette congrégation qui œuvrait pour les personnes défavorisées fut créée par Marie Balavenne. Ainsi, le nom de l'association a été proposé par ce membre d'honneur en hommage à Marie Balavenne.

Bien que les foyers de vie portent un nom à caractère religieux, il est à signaler qu'ils œuvrent dans une action entièrement laïque.

Cette association à but non lucratif (loi 1901), dont ses membres étaient principalement composés de parents et de proches des personnes accueillies, a pour objectif d'accompagner des personnes en situations de handicap intellectuel et/ou psychique sur le territoire Sud-est du Morbihan, alors déficitaire en termes de proposition médico-sociale.

A cette époque, aucune stratégie territoriale n'est énoncée quant à l'implantation de ces structures, contrairement à aujourd'hui, et ce depuis 2015 par le biais du schéma départementale de l'autonomie, qui, par la voix du législateur, fait évoluer les compétences sociales du département permettant un maillage territorial efficient.

Les volontés conjointes des politiques locales de l'époque permettent aux foyers de vie Marie Balavenne de voir le jour, respectivement sur les communes de Saint Vincent S/Oust et Questembert et d'être reconnues comme, à l'époque une seule et même entité.

En Janvier 2019, l'Association « Marie Balavenne » est absorbée par l'Association « Les Hardys Béhélec », basée sur Saint Marcel, avec laquelle les foyers de vie partageaient une direction commune. Cette fusion/absorption s'est imposée comme nécessaire afin de pérenniser les foyers de vie.

Une période dite de transition étalée sur 15 mois facilitera le passage de la convention collective nationale 66 (CCN66) au profit de la CCN51.

Aujourd'hui, considérant chacune des entités comme étroitement liées au bassin d'implantation, le fonctionnement, l'organisation et les orientations des établissements demeurent divergentes car afférentes à l'environnement.

LE FOYER DE VIE, C'EST QUOI AUJOURD'HUI?

Autrefois appelé foyer occupationnel, le foyer de vie se définit comme étant un établissement médico-social inséré au sein d'un dispositif territorial d'accompagnement pour personne en situation de handicap.

Il résulte de la branche des établissements médico-sociaux et accompagne des adultes en situation de handicap, ne pouvant pas, ou plus, avoir une activité professionnelle, y compris en milieu protégé. Ces personnes bénéficient tout de même d'une indépendance et/ou d'une autonomie suffisante pour se livrer à des activités quotidiennes, à visée éducative, pédagogique, culturelle et « professionnelle ».

Les foyers de vie ont pour objectif, au regard de la législation en vigueur et sur fondement d'un projet personnalisé, de soutenir la personne dans ses actes de la vie quotidienne par des interventions éducatives qui accompagnent le maintien et/ou le développement des fonctions adaptatives pour favoriser, in fine, le développement de l'autodétermination.

LES SPÉCIFICITÉS DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES FOYERS DE VIE MARIE BALAVENNE

Un accompagnement **personnalisé** basé sur les notions de **pouvoir d'agir** et d'**autodétermination**

La capacité d'agir, l'autodétermination constituent les fondements du projet de service. Ces principes sont par ailleurs pleinement intégrés, définis et mis en œuvre quotidiennement au travers des projets personnalisés et habitudes institutionnelles.

Pour ce faire, la parole des personnes accompagnées est placée au cœur de l'accompagnement; par la reconnaissance des savoirs expérientiels, le respect de la parole de la personne, telle qu'elle la raconte, la vit, l'investit voire l'invente.

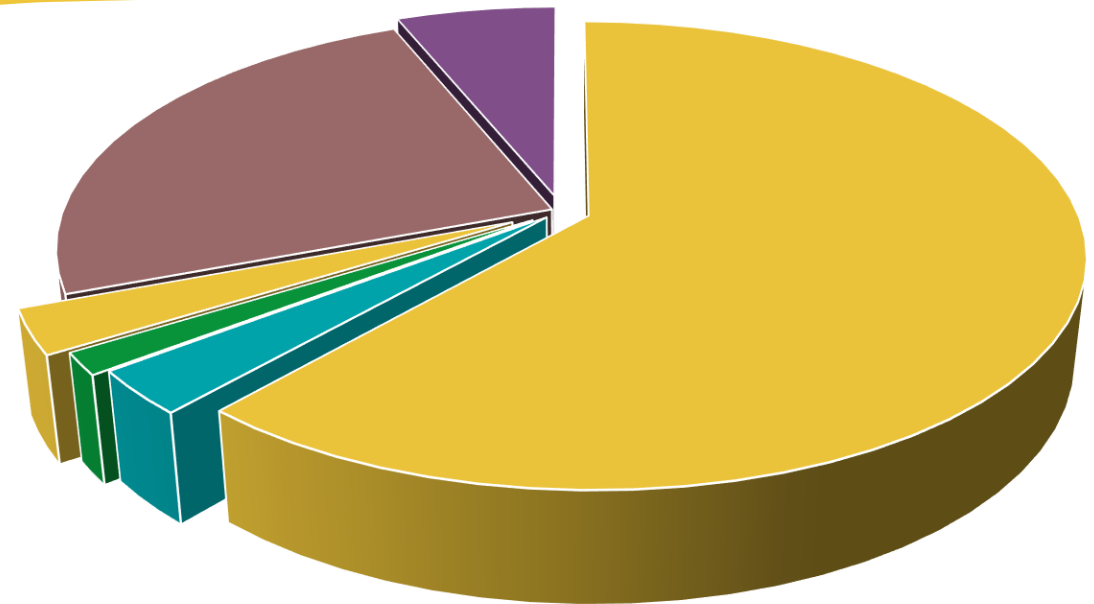
Il s'agit ici de soutenir l'expression des attentes.

TYPOLOGIES DE HANDICAPS ACCOMPAGNÉES SUR LES FOYERS DE VIE MARIE BALAVENNE

(D'APRÈS LA CIM-11)

Historiquement, les foyers de vie Marie Balavenne ont développé une expertise plus particulièrement centrée sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel. Cette expertise s'est ensuite élargie à l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, notamment à la suite de la fusion avec l'association « Les Hardys Béhelec ».

Cela étant, les foyers ne font pas de distinction entre les demandes d'admission. Néanmoins, des orientations alternatives peuvent toutefois être proposées, en fonction des spécificités de la situation, appuyée par notre connaissance du territoire et de l'offre médico-sociale existante.



■ Trouble du développement intellectuel

■ Troubles du spectre de l'autisme

■ Troubles psychiques

■ Troubles de communication

■ Troubles moteurs

■ Autres troubles

LES PRINCIPAUX AXES D'ACCOMPAGNEMENT

- La mobilité : Compte tenu de la localisation de l'établissement, cet accompagnement est largement déployé afin de favoriser l'apprentissage et la maîtrise des moyens de transport existants : repérage des trajets, lecture des horaires, réservation, achat de titres de transport, utilisation en autonomie et gestion des imprévus. La mobilité est ainsi envisagée comme un levier d'inclusion et de participation sociale, contribuant pleinement au pouvoir d'agir de la personne dans son quotidien.
- L'expérimentation des différentes modalités d'habitat : Constitue un axe structurant de l'accompagnement vers l'autonomie. Elle permet à la personne d'explorer, de comparer et d'identifier le mode de vie le plus adapté à ses besoins, à ses capacités et à son projet personnel (APEA, PAVLO, appartement de droit commun, colocation, etc.. Il s'agit ici de permettre à la personne de se projeter, d'expérimenter concrètement les exigences et les responsabilités liées à chaque modalité (gestion du budget, entretien du logement, organisation du quotidien, relations de voisinage...), et de construire un projet d'habitat choisi.
- Le développement de la Communication Alternative et Améliorée (CAA) : Ne se limite pas à l'utilisation d'outils ou de supports spécifiques. Il s'agit avant tout d'une démarche globale et centrée sur la personne, qui vise à considérer l'ensemble de son écosystème de communication : ses capacités, ses besoins, son environnement, ses partenaires de communication et les contextes dans lesquels elle évolue. Au-delà des outils (tableaux de communication, applications numériques, synthèses vocales...), la CAA a pour objectif principal de rendre la personne actrice de son expression, en lui permettant de faire des choix, d'exprimer ses besoins, ses émotions, ses idées et de participer pleinement aux interactions sociales.
- La citoyenneté : Constitue un axe fondamental de l'accompagnement. Elle se développe au travers de différents ateliers et instances d'expression (CVS, réunion résidents, ateliers d'expression, quotidien, ...) permettant à chacun d'exercer ses droits, de donner son avis et de participer aux décisions qui le concernent. La citoyenneté est ainsi envisagée comme un apprentissage concret et continu, favorisant l'autodétermination, la participation sociale et l'inclusion dans la vie de la cité.

LES ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES



LES FORMATIONS COLLECTIVES

La veille professionnelle : S'informer et se former pour contribuer au respect des droits fondamentaux et renforcer la qualité de l'accompagnement

☐ Communication non verbale, sensorielle et alternative : Une approche s'inscrivant dans les communications alternatives et améliorées (CAA) : La communication est à la fois un besoin essentiel et un droit fondamental. Pourtant, de nombreuses personnes accompagnées par les professionnels du secteur médico-social et rencontrent encore des obstacles pour communiquer. Ces difficultés peuvent être liées à un trouble de la communication présent dès la naissance ou survenu au cours de la vie. Face à cette réalité, il est indispensable de mettre en place des solutions concrètes afin de rendre la communication réellement accessible à toutes et à tous. La Communication Alternative et Augmentée (CAA) s'inscrit dans cette démarche. Elle rassemble un ensemble de moyens permettant aux personnes de s'exprimer et de comprendre autrement que par la parole : gestes, pictogrammes, supports visuels ou dispositifs électroniques. L'objectif est clair : permettre à chacun de communiquer tout en soutenant et en favorisant son développement. La mise en œuvre de la CAA constitue donc un engagement collectif. Elle nécessite l'implication active de l'entourage, des familles et des professionnels afin de créer un environnement de communication inclusif, respectueux des besoins et des droits de chaque personne.

Dans ce contexte, la formation déployée sur le site de Saint-Vincent se justifie par l'évolution des besoins des personnes accompagnées. Elle répond également à la nécessité, aujourd'hui pour les équipes, de faire cohabiter la CAA et la communication verbale dans les pratiques d'accompagnement. Il s'agit ainsi de développer des approches complémentaires, permettant d'adapter les modalités de communication aux capacités et aux besoins de chacun.

Nous avons, lors de cette formation, intégré nos partenaires emprunts aux mêmes constats :

- La Maison de Protection des Familles (MPF)
- Le SAMSAH SKOAZELL

- ❑ Communication adaptée et posture professionnelle : Travailler en équipe implique pour chacun(e) la capacité d'entrer en relation et de communiquer avec les autres. Cet exercice peut s'avérer exigeant lorsque des incompréhensions apparaissent ou lorsque certaines postures professionnelles ne sont pas ajustées. Développer une communication de qualité au sein d'une équipe suppose donc plusieurs compétences essentielles : Comprendre les mécanismes de la communication, qu'elle soit verbale ou non verbale, et interroger son propre rapport à l'autre ; prendre conscience de ses ressources en matière d'expression et de communication ; renforcer l'estime de soi tout en reconnaissant pleinement la place et la parole de chacun. Cela implique également de savoir prendre du recul sur sa posture professionnelle, d'identifier sa place au sein du collectif de travail et de s'inscrire dans une dynamique de coopération.. Ces compétences constituent aujourd'hui des leviers indispensables pour faire vivre un travail d'équipe fondé sur la confiance, la reconnaissance mutuelle et la qualité de l'accompagnement



Cette formation a bénéficié aux professionnels intervenants de Questembert (toutes fonctions confondues) et a constitué un appui précieux pour soutenir les pratiques professionnelles. Depuis l'ouverture de l'extension et l'élargissement de l'équipe, le contexte de travail a évolué. Ces changements invitent sans cesse à repenser collectivement les modalités de communication afin qu'elles restent adaptées à la réalité du terrain et aux besoins du collectif. Les enjeux de communication ne peuvent plus se vivre exactement comme auparavant. Il est essentiel de prendre un temps commun pour se retrouver, partager les expériences de chacun et construire ensemble des repères de communication clairs et partagés. Cette démarche s'inscrit dans une volonté bienveillante et engagée : permettre à chaque professionnel(le) de trouver sa place au sein d'une équipe élargie, renforcer la qualité des échanges et soutenir une dynamique collective fondée sur l'écoute, le respect et la coopération. L'objectif est de s'accorder, de concert, sur les moyens les plus justes pour favoriser une communication fluide et constructive, au service du travail d'équipe et de la qualité de l'accompagnement.

UN ANCRAGE TERRITORIAL APPUYÉ PAR UN TRAVAIL COLLABORATIF ET PARTENARIAL

Par nécessité d'apporter une réflexion plurielle, d'unir les compétences, les efforts, et les moyens, la production de synergies est un impératif pour proposer un accompagnement de qualité. Pour ce faire, les dispositifs Marie Balavenne s'appuient sur un tissu partenarial riche et continuellement étoffé.

ORIENTATION/EVALUATION/APPUI/SOUTIEN

- MDA
- DGISS
- Etablissements médico-sociaux (Foyers de vie, FAM, IME)
- SAVS/SAMSAH
- ERHR
- Plateforme d'insertion médico-sociale, AMISEP
- PCPE
- ...

PREVENTION

- Police municipal
- Gendarmerie
- Planning familial
- Association France Addiction
- Maison de protection des familles
- ...

SANTÉ

- Maison de santé (médecin généraliste, kinésithérapeute, dentiste, biologiste)
- Cabinets libéraux (IDEL, podologue, diététicienne)
- Pharmacies
- Planning familial
- CMP
- Etablissement de santé mentale
- CSAPA, association Douarnevez
- ARS Bretagne
- Institut Lejeune
- ...



AUTRES

- Commerces de proximité
- Artisans de proximité
- Bénévoles
- ...

CULTUREL ET INTERCULTUREL

- Médiathèque
- SITALA
- Cinéma
- Intervenant graff
- Echange intergénérationnel (Maison de retraite, école primaire)
- ...

LOISIRS/SPORTS/VIE ASSOCIATIVE, ACTIVITES A VISEE PEDAGOGIQUE ET/OU INTEGRATIVE

- Club de tennis
- Club Athlétisme
- Association Kérant'ânes
- Intervenant expression corporelle
- Intervenant médiation animale
- Maison pop'
- ...

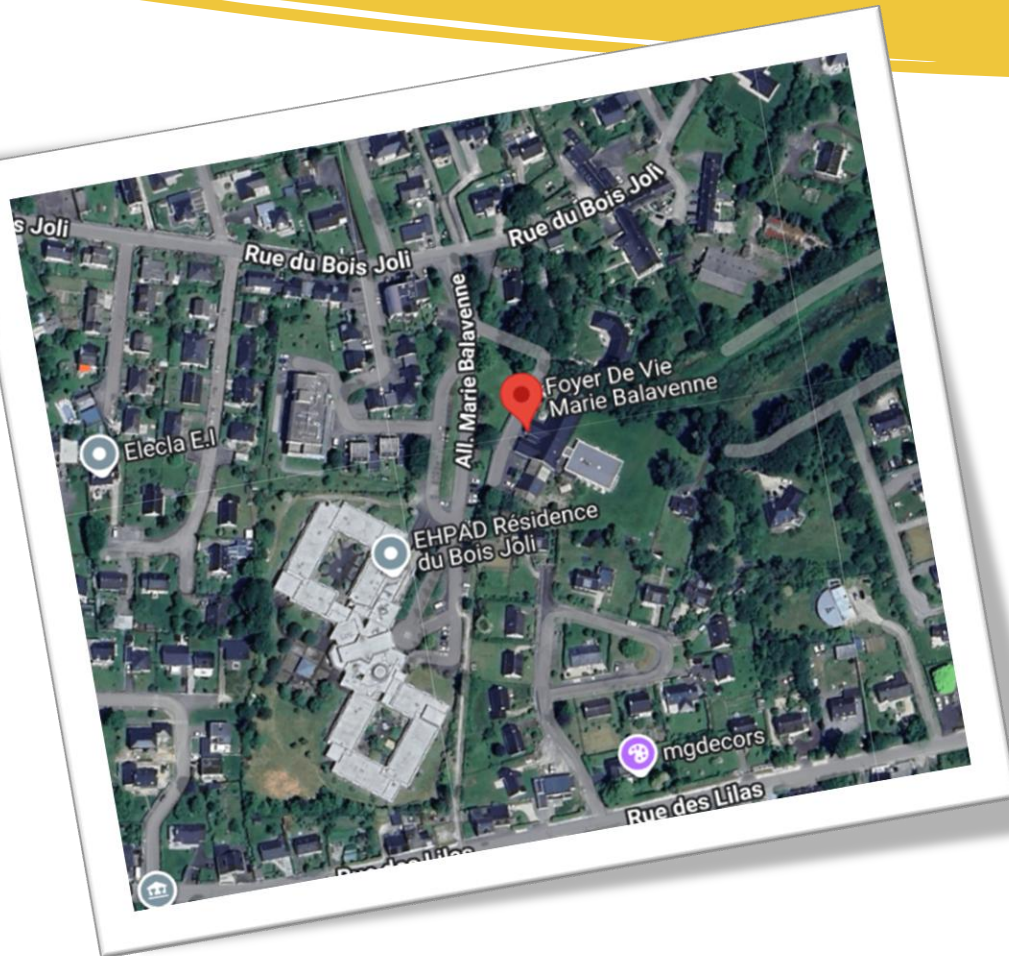
INTEGRATION/INCLUSION SOCIALE

- Action d'entraide (Parc animalier, cinéma, médiathèque, centre technique communal, Kérant'ânes, croix rouge, Resto du cœur, Emmaus, EHPAD)
- CCAS
- Maison Pop' (Tiers lieu)
- CMS
- Associations tutélaires
- GEM
- Habitat et Humanisme 56
- SOLIHA
- Bailleurs privés
- ...

LE FOYER DE VIE MARIE BALAVENNE

Site de Questembert

LOCALISATION ET IMPLANTATION DU FOYER



Située entre Vannes et Redon, la ville de Questembert se caractérise par sa cité à taille humaine et par la diversité de ses services économiques, sociaux et culturels.

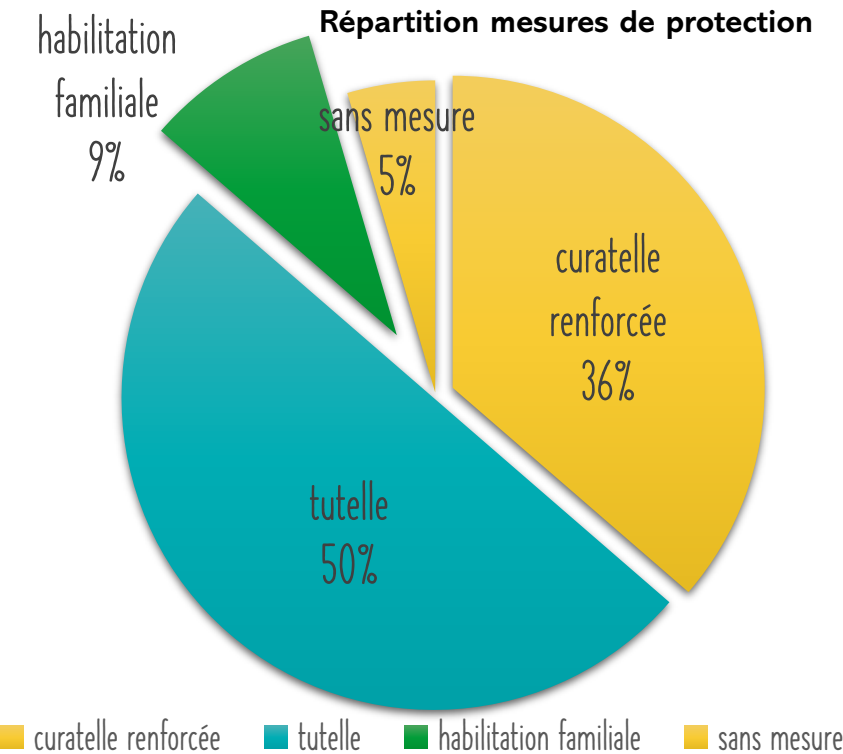
Les nombreux commerces et infrastructures permettent à ses habitants, une réponse adaptée et de proximité. La commune dispose aussi d'une offre de transports relativement développée puisque constituée d'une gare ferroviaire et de plusieurs lignes de bus.

Les spécificités du territoire constituent donc un appui favorable au déploiement d'une démarche inclusive en matière d'accompagnement.

Le foyer Marie Balavenne bénéficie d'une localisation privilégiée. Situé à une distance modérée du centre-ville (environ 1 km), il offre un cadre de vie à la fois calme et sécurisant, tout en favorisant l'inclusion des résidents dans la cité. Plusieurs bénéficiaires du foyer sont d'ailleurs engagés bénévolement au sein d'associations et de collectivités du territoire, renforçant ainsi leur participation à la vie locale. Par ailleurs, l'aménagement des espaces de vie collectifs fait l'objet d'une réflexion concertée avec les résidents. La philosophie du « faire comme à la maison », présente depuis le projet d'origine, place l'environnement au cœur de l'accompagnement. Celui-ci se veut chaleureux et personnalisé, afin de favoriser l'épanouissement et le bien-être, tant sur le plan individuel que collectif.

QUELQUES CHIFFRES,

(HÉBERGEMENT, ACCUEIL DE JOUR & ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE)



En 2025,

- 44 personnes accompagnées
 - 1 sortie (décès)
 - 1 admission

Tranche d'âge	Nombre de personnes
20 - 24 ans	5
25 - 29 ans	4
30 - 34 ans	2
35 - 39 ans	1
40 - 44 ans	7
45 - 49 ans	6
50 - 54 ans	5
55 - 59 ans	5
60 - 74 ans	9

HÉBERGEMENT

4925 journées d'accompagnement réalisées
(pour 17 personnes accompagnées)

Soit

2025

79% de taux
d'occupation

2024

83,8% de taux
d'occupation

Un taux d'occupation en baisse par rapport à l'année antérieure s'expliquant par la modification des besoins entourant certaines situations. Ces situations représentent en cumulé 260 journées non facturées (hors absence pour convenance personnelle).

QUAND LE CADRE PROPOSÉ NE CORRESPOND PLUS

Monsieur K., 42 ans, est accompagné par le foyer de vie Marie Balavenne depuis 2016. Depuis le début de ce parcours, nos modalités d'accompagnement ont dû être sans cesse adaptées, parfois de manière nécessaire, pour répondre à ses besoins et à ses évolutions. L'accompagnement en établissement médico-social a longtemps trouvé son sens : il lui a permis d'apprendre la vie quotidienne, de construire ses repères sociaux et de se situer dans un collectif. Pour autant, ce cadre n'est plus aujourd'hui adapté. Le besoin de relations individuelles se fait de plus en plus pressant, tandis que la vie collective, autrefois supportable, pèse désormais sur lui, jusqu'à devenir insupportable.

L'année 2025 illustre cette mutation : sa présence au foyer a été très limitée, avec **195 jours d'absence**, soit près de **54 %** du temps.

Malgré les nombreuses adaptations proposées, Monsieur K. reste à distance du cadre institutionnel. Le maintien au sein du foyer de vie semble désormais contraint par le regard et les exigences de ses parents et représentants légaux, qui s'opposent à toute orientation vers une autre modalité d'accompagnement même si, dans le même temps, les absences, souvent liées à des problèmes de santé, traduisent l'inquiétude maternelle : Selon Madame, le foyer ne peut assurer les soins nécessaires lors des périodes de fragilité. Aux yeux des parents, l'établissement n'apparaît plus comme suffisamment compétent ou disponible lorsque l'état de santé de leur fils se dégrade, et cette situation se répète avec une fréquence croissante. Aujourd'hui, la question de la pertinence de la modalité d'accompagnement s'impose avec acuité. D'une part, parce qu'il n'y a « plus d'accompagnement réel », mais aussi parce que les besoins de Monsieur K. ont évolué et réclament aujourd'hui un cadre plus adapté, plus et respectueux de ses aspirations.

Actualisation du bilan médico-social pour transmission au pôle évaluation adulte, MDA

56



Lors d'une commission d'admission partagée (FV/MDA), échange autour de cette situation.



Courrier de sollicitation adressé à la direction du pôle adulte, MDA, pour réévaluation de la situation

EXPLORER, SE DÉCOUVRIR, OSER

Parce qu'accompagner, c'est offrir la possibilité d'explorer, focalisons-nous sur la situation de Madame B., 23 ans. A la suite de sa sortie de l'IMPro, l'accompagnement proposé par le foyer de vie Marie Balavenne, durant 2 ans et demi, a facilité, au gré des expériences menées, l'appropriation d'un nouveau projet.

Ce projet prend toute sa substance à travers les actions d'utilité sociale qu'elle réalise chaque semaine, co-construites avec l'EHPAD de Questembert et qui nourrissent ce besoin de sens et d'engagement. L'accompagnement permet alors d'entamer une véritable exploration de la dimension professionnelle, en réponse aux souhaits exprimés. Ce chemin se construit avec elle, pas à pas, en respectant ses besoins, ses aspirations et son rythme.

Le dispositif DREMMWEL (CRPB) apparaît alors comme le cadre idéal pour cette démarche, offrant un environnement sécurisé et structuré où tester, découvrir et se confronter progressivement au monde du travail devient possible. Au sein de l'Unité Passerelle d'Insertion Socio-Professionnelle (UPISP), des ateliers adaptés sont proposés. Conçus pour évaluer, développer et consolider des compétences transversales, ces ateliers permettent à la personne de mieux comprendre ses forces, ses intérêts et les chemins possibles vers son projet professionnel.

L'octroi de droit d'accueil temporaire garantit la sécurisation de cette exploration et permet à Madame B de vivre cette expérimentation dans un environnement respectueux de son rythme et de ses besoins.

Aujourd'hui, Madame B. continue de construire son projet professionnel et a quitté en début d'année, le foyer de vie.

Actualisation des compétences transversales
via l'expérience DREMMWEL



Bilan concerté entre la personne, sa famille,
les responsables légaux, l'UPISP et le FV



Projet professionnel confirmé, départ du
foyer de vie.
Utilisation de 80 jours d'accueil temporaire

LA FIN DE VIE EN FOYER : UN ENJEU MORAL ET ÉTHIQUE

Monsieur C., 57 ans au moment de son décès, accompagné dans sa fin de vie au sein du foyer de vie par un accompagnement qui dépasse la simple quotidienneté pour toucher à l'essence même de l'existence et notre rapport individuel et collectif face à la mort.

Face à la maladie et la perte d'autonomie, nous avons continué à accompagner les gestes du quotidien: Servir un café, prendre le temps de discuter, accompagner aux rendez-vous médicaux, etc... Et pourtant, rien n'est tout à fait simple. Derrière chaque geste à l'accoutumée ordinaire se glisse une conscience aigüe du temps qui se rétrécit. L'annonce de la maladie déplace les repères, le futur autrefois implicite devient subitement fragile.

Dans cette intimité partagée, nous nous rendons compte que l'impact de la maladie n'appartient pas exclusivement à Monsieur. Résidents et professionnels, chacun à sa manière, se confrontent à ses peurs, représentations ou même à sa propre histoire.

Le foyer de vie n'est pas un lieu médicalisé, il porte une dimension collective, un cadre pensé pour vivre et non mourir. En établissement médico-social, la fin de vie se conjugue donc avec les contraintes, les possibles et impossibles. Jusqu'où (jusqu'à quand) pouvons-nous maintenir la personne chez elle, dans son lieu « repère » sans trahir sa dignité ni mettre en péril son confort ?
Chaque situation de fin de vie échappe aux modèles préconçus, rien n'est théorique, tout est singulier.

Cet accompagnement nous a demandé de construire un cadre collaboratif fort afin d'articuler nos interventions de manière complémentaire : IDEL, SSIAD, HAD, médecin généraliste, service d'oncologie et service de soins palliatifs.

Cette collaboration ne s'est pas limitée au champ médical. Nous avons également travaillé avec les associations engagées dans l'accompagnement de la fin de vie, notamment JALMALV dont l'intervention de ses bénévoles a permis d'offrir un cadre d'écoute et de soutien en direction de l'équipe. L'organisme tutélaire a aussi été étroitement associé, afin de veiller au respect des directives anticipées de Monsieur C., à la prise en compte de ses volontés, et à l'accompagnement de ses doléances post-mortem.

Accompagner Monsieur C. jusqu'au terme de sa vie nous rappelle que la fin de vie, même lorsqu'elle s'inscrit dans un lieu pensé pour vivre, demeure avant tout une expérience profondément humaine. Une traversée collective tissée de présence, d'écoute attentive, de responsabilité et de respect, où chacun tente de trouver sa place, afin que, jusqu'au dernier instant, la dignité et les volontés de la personne demeurent au cœur de notre engagement.

ACCUEIL DE JOUR

1014 journées d'accompagnement réalisées
En 2025, 8 personnes accompagnées pour une moyenne de 20
journées d'accompagnement hebdomadaire (sur 25 possible)

Soit

2025

2024

80% de taux
d'occupation

75,4% de taux
d'occupation

Le choix d'un accompagnement raisonné en « file active », et non plus exclusivement « à la place », apparaît davantage en adéquation avec les besoins et les réalités du public accompagné. Cette logique nous permet de penser la présence non comme une simple « occupation d'espace », mais comme une réponse ajustée, évolutive et personnalisée. Dans cette dynamique, nous sommes aujourd'hui en capacité d'aménager les temps d'accueil et d'accompagnement selon des modalités souples, pouvant aller jusqu'à la demi-journée et se décliner à plusieurs reprises au cours de la semaine, en fonction des souhaits et du rythme de la personne. Cette organisation favorise une inscription progressive, respectueuse des capacités, des habitudes de vie et de la singularité de chacun.

ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE

A visée d'expérimentation, de relais aux aidants familiaux, de répit ou d'appui aux situations dites d'urgence



Le déploiement de ces accompagnements spécifiques, compte tenu du caractère temporaire, continue de monter en charge au fil des années. Aujourd'hui, appuyé par le retour des partenaires, ce dispositif est pleinement identifié et largement sollicité pour ces modalités d'accompagnement et la qualité des évaluations menées. Certaines modalités appliquées ne donnent lieu à une facturation et ne rentrent donc pas directement dans le calcul du taux d'occupation, cela dit, elles restent primordiales afin que l'accompagnement prenne tout son sens.

AU-DELÀ DE L'ACCUEIL...

L'accompagnement temporaire ne commence pas au seuil de la porte et ne s'achève pas au moment du départ.

Il naît bien en amont, dans l'appel, la demande formulée, parfois timidement, dans la première rencontre où quelque chose se joue déjà. Elle peut prendre la forme d'une demi-journée d'immersion, d'une visite, parfois des deux. Car c'est dans la rencontre que s'esquisse l'adhésion au séjour à venir, que se mesure la possibilité d'un lien.

Et il se prolonge parfois au-delà du séjour, dans les traces laissées, dans les liens tissés, dans la place que la personne continue d'occuper, même en son absence. Réduire cet accompagnement à une simple étape d'« accueil temporaire » serait méconnaître ce qui s'y vit réellement. Car ce qui se construit ne se facture pas à la journée. Ce qui se joue dépasse le cadre administratif. Il s'agit d'un lien fragile, qui demande du temps, de la constance et une véritable disponibilité.

Monsieur B., 57 ans, en est une illustration singulière. Vivant depuis toujours au domicile parental, sans accompagnement médico-social malgré une orientation « foyer de vie » effective, il franchit nos portes par intermittence. D'abord orienté par l'organisme tutélaire, officiellement « de passage », il prend en réalité place au sein de l'établissement. Il rencontre les habitants, s'inscrit dans les échanges, apprivoise les espaces, se familiarise avec les résidents et professionnels.

Le foyer devient pour lui un point d'ancrage, un lieu ressource où il peut exister autrement que dans le huis clos familial. Chaque venue est pensée pour lui. Il est attendu, son logement est préparé, sa présence compte. Nous l'accompagnons dans les gestes du quotidien, mais aussi dans cette inscription progressive au sein du collectif. À l'issue de chaque période, un bilan est réalisé. Non comme une formalité, mais comme une mémoire partagée : ce qui a été vécu, ce qui a émergé, ce qui reste en suspens.

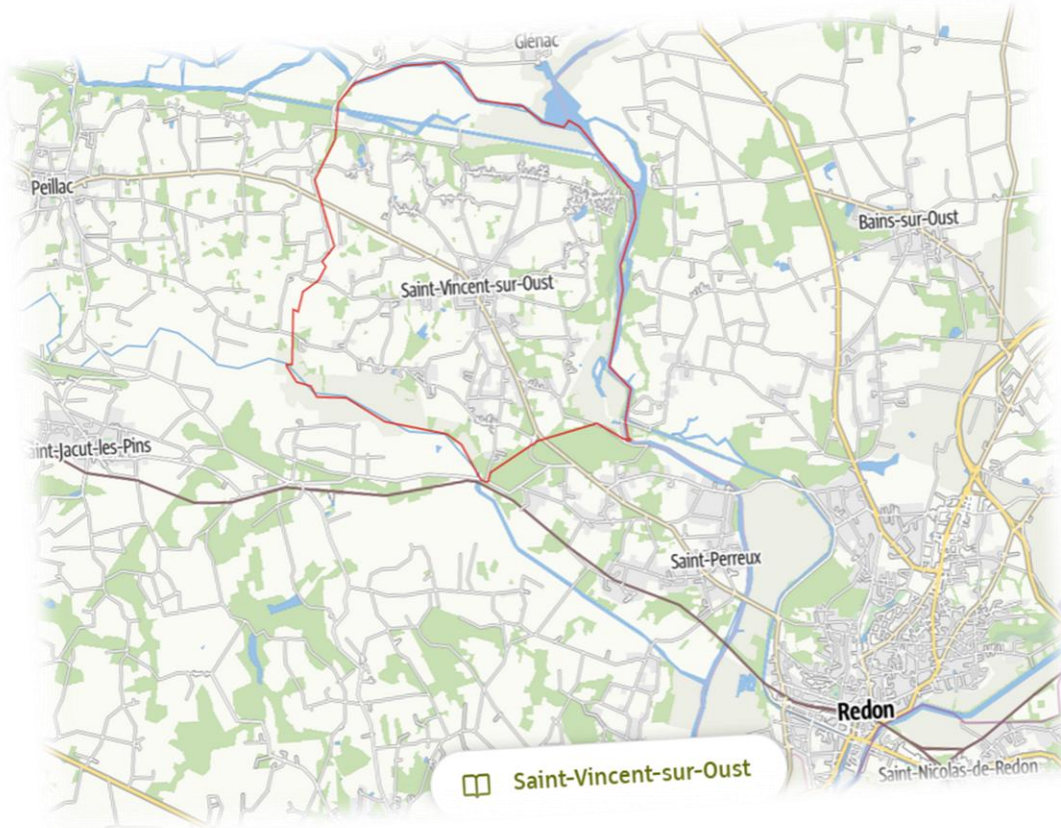
Ainsi, l'accueil n'est qu'un seuil, l'accompagnement, lui, est mouvement. Il est continuité, même dans la discontinuité des présences. Il est engagement réciproque. Dans cet entre-deux, parfois discret, se joue l'essentiel, offrir à chacun un espace où il peut être reconnu, attendu voire relié aux autres. Et cela ne peut se résumer à un simple champ lexical (« accueil temporaire »).

C'est dans cet esprit que nous avons choisi de faire évoluer la sémantique du dispositif. Parce que les mots façonnent les pratiques, nous ne pouvions nous contenter d'une terminologie limitative éloignée de la richesse des liens qui se construisent. Il s'agit de considérer la personne dans sa globalité et dans sa singularité, même lorsqu'elle n'est « que » de passage.

LE FOYER DE VIE MARIE BALAVENNE

Site de Saint Vincent Sur Oust

LOCALISATION ET IMPLANTATION DU FOYER



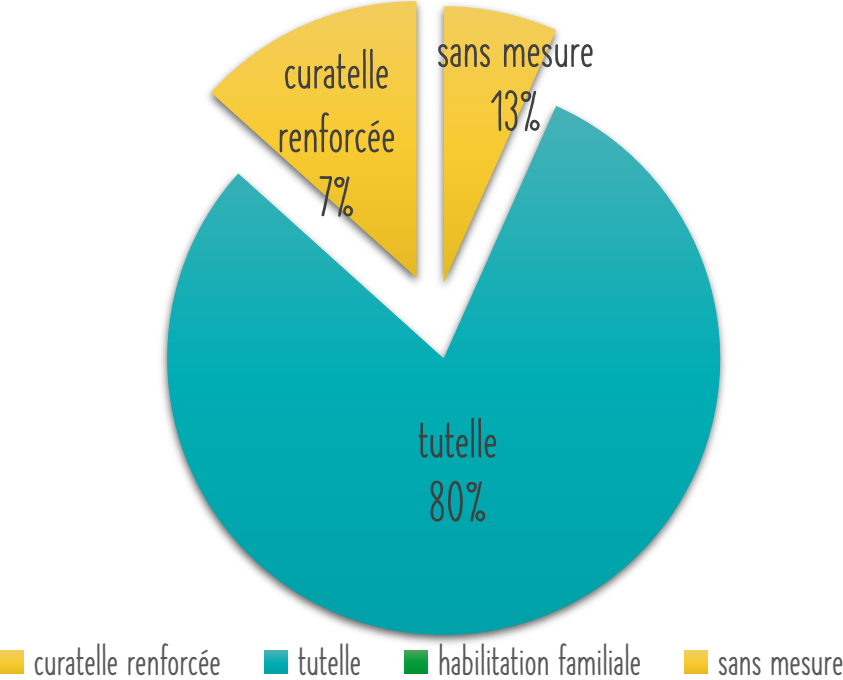
Situé à moins de dix kilomètres de Redon, le foyer de vie de Saint-Vincent-sur-Oust est implanté au cœur d'une commune à taille humaine disposant de quelques services de proximité : épicerie (fermée au 01/02/2026), agence postale, médiathèque, école primaire, équipements sportifs, salons de coiffure et d'esthétique. La faible densité démographique et l'environnement rassurant constituent des atouts majeurs car ils facilitent les repérages spatiaux, soutiennent le sentiment de sécurité et favorisent une inclusion progressive au sein du tissu local. L'établissement a su tisser des liens étroits avec les acteurs du territoire, permettant aux personnes accompagnées d'être identifiées. Comme en témoigne cette parole : « À l'épicerie, je me fais appeler par mon prénom. ». Cette reconnaissance ordinaire participe pleinement au sentiment d'appartenance sociale.

Par sa proximité avec la ville de Redon et la richesse de son offre (commerces, gare SNCF, associations culturelles, sportives et d'éducation populaire), le foyer de vie a développé des partenariats avec différents acteurs du territoire. Ces collaborations permettent de co-construire des actions socio-culturelles, des activités sportives et culturelles, ainsi que des parcours de formation adaptés aux besoins des bénéficiaires. L'établissement soutient également le développement d'initiatives d'entraide à l'échelle du bassin redonnais, renforçant ainsi les dynamiques de solidarité territoriale. Le schéma départemental 2023-2028 rappelle l'importance de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment à travers l'accessibilité des aménagements urbains et des transports. Consciente des enjeux liés à la mobilité, la commune de Saint-Vincent-sur-Oust a engagé des réponses concrètes mais insuffisantes aujourd'hui. Par l'intermédiaire du CCAS et grâce à l'implication de bénévoles Vincentais, un dispositif de transport solidaire a été mis en place. Il permet d'assurer des accompagnements véhiculés pour divers déplacements, dans un rayon de trente kilomètres. Redon agglomération a également créé une offre de transport à la demande qui renforce (partiellement) l'accessibilité et l'ouverture vers l'extérieur.

QUELQUES CHIFFRES,

(HÉBERGEMENT & ACCUEIL DE JOUR)

Répartition mesures de protection



En 2025,

- 14 personnes accompagnées
- 1 sortie (réorientation en FAM)
 - 1 admission

Tranche d'âge	Nombre de personnes
20 - 24 ans	1
25 - 29 ans	2
30 - 34 ans	3
35 - 39 ans	0
40 - 44 ans	4
45 - 49 ans	1
50 - 54 ans	0
55 - 59 ans	1
60 - 74 ans	2

HÉBERGEMENT

3066 journées d'accompagnement
réalisées
(Pour 11 personnes accompagnées)

Soit

2025

2024

84 % de taux
d'occupation

84% de taux
d'occupation

En 2025, contractualisation d'un échange dit « dos à dos » avec pour objectif d'accompagner l'évolution des besoins de deux résidentes, vivant respectivement sur le foyer de vie de St Vincent et le foyer d'accueil médicalisé de Locqueltas.

Par ailleurs, une autre situation a nécessité la sollicitation d'un accompagnement financier exceptionnel auprès du Département, en raison de l'évolution significative des besoins en matière d'accompagnement et de la modification de l'orientation prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

COOPÉRER POUR MIEUX ACCOMPAGNER

Depuis 2010, l'accompagnement, l'accompagnement de Madame T., 47 ans, au sein de notre établissement n'a cessé d'évoluer. Là où les compétences de Madame constituaient hier un véritable soutien pour le collectif, une rigidité progressive face au cadre institutionnel a transformé le quotidien en un défi constant. L'équipe se voit alors souvent entièrement mobilisée pour réguler les interactions entre Madame T. et les autres résidents, laissant peu de place à l'accompagnement de ses aspirations, du développement ou du maintien de ses fonctions adaptatives, ou encore, à la quiétude du collectif.

Une tension latente traverse le collectif, une hypervigilance s'installe, et la méfiance s'immisce dans les relations. Les libertés individuelles et collectives s'amenuisent peu à peu, surtout lorsqu'un imprévu menace l'équilibre fragile du groupe. Chaque geste, chaque événement nécessite une attention particulière pour éviter de déstabiliser Madame et, par ricochet, l'ensemble de l'institution. Face à cette réalité, les moyens du foyer demeurent insuffisants, notamment sur les temps de week-end et de soirée. L'accompagnement devient essentiellement régulateur, concentré sur la gestion des comportements, au détriment des autres dimensions essentielles : l'autodétermination, le pouvoir d'agir, et l'inclusion sociale, piliers du projet d'établissement et de service.

Pour répondre à ces besoins et penser une réponse adaptée, nous avons conçu avec le Foyer d'Accueil Médicalisé de Locqueltas, une démarche innovante via une convention d'expérimentation intitulée « échange dos à dos ». Cela prend la forme d'un home exchange accompagné autrement dit deux personnes accueillies au sein de nos établissements respectifs se croisent temporairement, chacune intégrant l'autre structure pour une période définie. Deux séjours d'expérimentation, de quinze jours, puis un mois sont alors mis en place. Ils mettent en évidence l'adéquation entre les besoins des personnes impliquées, leurs souhaits, corroborés par leurs représentants légaux respectifs et avec le soutien de leur environnement familial. Cette coopération permet de fluidifier leur parcours, de répondre à leurs besoins, et de restaurer un équilibre bénéfique pour le collectif. L'expérience s'est révélée riche, porteuse de sens et profondément humaine. Elle démontre que lorsque le cadre institutionnel et la créativité des équipes s'articulent, la réponse médico-sociale peut évoluer vers des solutions ajustées, respectueuses et génératrices de mieux-être pour les personnes accompagnées.

La convention d'expérimentation « échange dos à dos » ne constitue pas une simple initiative administrative. Elle est avant tout l'expression d'un engagement réciproque, née d'observations partagées, d'un constat collectif et d'une volonté commune d'agir autrement. Elle traduit notre détermination à construire un accompagnement qui respecte les singularités, protège le collectif et ouvre des perspectives nouvelles pour chacun(e).

SOUTENIR SANS FRAGILISER

À l'aube de l'année 2025, nous constatons une dégradation importante et presque soudaine de l'état de santé de Madame A. Perte d'appétit, perte de poids, raideur à la marche, tremblements, plaintes somatiques constantes, état de profonde tristesse, insomnies, déambulations, irritabilité et hallucinations visuelles sont autant de signes cliniques qui s'installent quotidiennement. La désorganisation de sa pensée et de son discours traduit une perte de cohérence inhabituelle, bouleversant ce que nous connaissions d'elle et de son fonctionnement. Chaque jour, nous avons été témoins de sa fragilité, de son rapport morcelé à son propre corps, et de la manière dont cette souffrance se propageait en elle et au collectif. Le comportement de Madame A. engendre une tension permanente au sein du foyer, une hypervigilance, parfois de la méfiance, et une érosion progressive des libertés individuelles et collectives. Même un événement imprévu peut déstabiliser Madame et par ricochet, le groupe. Ainsi, chaque geste, chaque parole, chaque changement sont anticipés et mesurés pour protéger Madame et préserver l'équilibre de l'institution.

Dans ce contexte, nous avons pu nous rendre compte de l'insuffisance des moyens habituels. Les passages de relais sont très épars compte tenu de la dotation professionnelle, l'accompagnement en « un pour un » ne peut être assuré sans arbitrages et souvent au détriment d'autres résidents. Face à cette situation, nous avons tout d'abord sollicité une révision de l'orientation CDAPH, alerté les instances territoriales devant l'absence de réponse médicale satisfaisante et obtenu, à compter de septembre 2025, un soutien financier exceptionnel de la part du département, permettant d'instaurer 3 à 4 séquences hebdomadaires d'accompagnement renforcé.

Cette modalité a été pensée pour répondre aux besoins de Madame A., tout en préservant le collectif, et comprend :

- **Un accompagnement direct auprès de Madame A,**
- **Un accompagnement indirect,**
- **Un soutien à destination du collectif, ou de certains résidents qui le composent.**

Le renfort a permis de relancer les projets et de réactiver des accompagnements restés en suspens jusqu'alors, redonnant au collectif son rythme et sa cohérence. Depuis ce soutien financier, nous avons constaté des transformations tangibles : Encadrement des troubles du comportement et apaisement des angoisses, réponse adaptée et systématique aux besoins de Madame A, accompagnement réalisé sans arbitrages, retour d'une dynamique collective et relance des projets suspendus, soulagement de l'équipe et regain de sens dans nos pratiques professionnelles. Cette expérience illustre, de manière concrète, que notre engagement professionnel ne se limite pas à une mission : il s'agit d'une responsabilité humaine. Chaque présence, chaque médiation, chaque ajustement quotidien est le fruit d'une attention ininterrompue.

ACCUEIL DE JOUR

665 journées d'accompagnement réalisées
(Pour 3 personnes accompagnées)

Soit

2025

2024

88 % de taux
d'occupation

88% de taux
d'occupation

L'accueil de jour est fortement mobilisé par trois situations accompagnées à temps plein. Dans ce contexte, le dispositif joue un rôle primordial. Il constitue à la fois un relais essentiel pour les aidants familiaux, en leur offrant des temps de répit indispensables, et un espace permettant aux personnes accompagnées de maintenir le lien social, de préserver les repères et de continuer à s'inscrire dans une dynamique relationnelle.

LÀ OÙ SE TISSENT LES LIENS

L'accueil de jour n'est pas simplement un lieu où l'on propose des activités , c'est un espace vivant, ressource et véritable moteur de lien social. Pour certains, il devient un pilier du quotidien, un cadre qui structure les semaines, offre des repères rassurants et permet de rester actif, reconnu et impliqué dans un groupe. Il révèle souvent des capacités insoupçonnées à participer, à échanger et à s'engager dans la vie collective. Mais l'accueil de jour ne se limite pas à l'organisation des journées, il constitue un véritable soutien pour les aidants familiaux, en offrant un relais essentiel et en permettant à chacun de trouver un équilibre entre autonomie et accompagnement. Il agit comme un rempart contre l'isolement, nourrit le lien social et soutient la qualité de vie, autant pour la personne accompagnée que pour son entourage.

Pour beaucoup, l'accueil de jour devient un espace d'émancipation douce, où l'on se sent reconnu, entendu et soutenu, tant dans ses besoins que dans ses projets. Il dépasse la dimension « occupationnelle ». C'est un catalyseur d'autonomie et de lien social, un lieu où l'accompagnement se vit avec engagement, respect et humanité, au quotidien.

TAUX D'OCCUPATION GLOBAL

CUMUL DES JOURNÉES ACCOMPAGNÉES SUR LES FOYERS DE VIE MARIE BALAVENNE

En hébergement

7991 journées
d'accompagnement réalisées

En accueil de jour

1679 journées
d'accompagnement réalisées

2025

81%

Sur la base de 365
jours pour 27 places

84%

Sur la base de 251
jours pour 8 places

2024

84% de taux
d'occupation

82% de taux
d'occupation

LES TEMPS FORT

Des foyers de vie Marie Balavenne

- **Les 20 ans des foyers de vie Marie Balavenne :**

Depuis leur ouverture en 2005, les foyers de vie Marie Balavenne n'ont cessé de grandir, d'évoluer et de se transformer, portés par les partages, les engagements et les projets, qu'ils soient collectifs ou individuels. Vingt années de vie, de confiance, de bienveillance et d'humanité ont ainsi façonné l'identité des foyers sur le territoire et consolidé leur ancrage sur le territoire.

Le 20 septembre 2025, une journée conviviale, à l'image des foyers, a réuni personnes accompagnées, proches, familles, professionnels, administrateurs et élus locaux. Malgré une météo pluvieuse, ce temps fort a permis de célébrer ces vingt années d'existence. Portraits photos, anecdotes et retrouvailles ont nourri la mémoire collective de cette journée anniversaire. Un film a également été réalisé pour l'occasion, venant témoigner du chemin parcouru et des valeurs qui animent les foyers depuis leur création.

Celui-ci s'intitule « l'inclusion hier, aujourd'hui et demain? » <https://www.youtube.com/watch?v=GjNdMRDNpMU>

- **Mise en action des projets de service et ses fiches actions :**

Mise en œuvre des projets de service et fiches actions correspondantes, déploiement des stratégies préalablement identifiées et mise en application des mesures correctives nécessaires afin de répondre aux objectifs fixés.

- **Révision de la charte graphique :**

Afin de valoriser et harmoniser l'image de l'association, ses services et établissements, modification de la charte graphique afin de garantir une identité visuelle forte et cohérente.

- **Campagne de révision des plannings :**

Au cours des dernières années, le planning a fait l'objet de modifications ponctuelles à maintes reprises, justifiées par l'opportunité, pour certain(e)s, d'accéder à des postes mutualisés au sein de l'organisation de travail. Au fil du temps, l'addition de ces ajustements successifs a progressivement généré des déséquilibres significatifs dans le planning en vigueur. Afin de rétablir une organisation plus équitable pour tous les salariés, tout en respectant la limite de 9 semaines imposée par la CCN51, une campagne de révision a été menée sur chacun des sites, en deux étapes : Concertation puis ajustement

LES PERSPECTIVES 2026

Pour les foyers de vie Marie Balavenne

☐ L'inclusion hier, aujourd'hui et demain?

Dans le prolongement du projet « Bénévole-moi ! » (cf. lien : <https://www.youtube.com/watch?v=pBm04kCk5pQ>), qui a suscité un vif intérêt auprès des collectivités, entreprises et autres associations à l'occasion de chacune de ses diffusions, et du fait que le film réalisé dans ce cadre ait été primé au Festival « Regards Croisés - travail et handicap », dans la continuité de la journée « C'est quoi l'inclusion pour toi ? » en date du 03 Décembre 2024, au cinéma Iris de Questembert, ayant rassemblé plus de 300 personnes, nous souhaitons poursuivre cette dynamique de sensibilisation et mobilisation autour de l'inclusion. Fort de cet élan, nous organisons le Jeudi 03 Décembre 2026 (date à confirmer), à l'occasion de la journée internationale des personnes en situation de handicap, une journée thématique, gratuite et accessible à tous, que l'on soit professionnel, personne accompagnée, personne engagée ou citoyen intéressé.

En effet, au croisement du virage inclusif porté par les orientations publiques, des démarches RSE de plus en plus présentes dans les entreprises et du besoin de reconnaissance et de soutien exprimé par le monde associatif, un constat persiste : les personnes en situation de handicap demeurent encore trop souvent perçues à travers leurs limites plutôt que reconnues pour leurs contributions possibles à la société. Pour que l'inclusion devienne une réalité et non un simple principe, un travail de sensibilisation du grand public est indispensable. L'exclusion naît bien souvent du regard posé sur l'autre, lorsque l'on ne voit que le handicap et non la personne dans toute sa singularité : avec ses défis, certes, mais aussi et surtout avec ses capacités, ses talents et ses compétences. Par ailleurs, toute démarche inclusive ne peut se construire sans prendre appui sur l'autodétermination des personnes concernées. Inclure ne peut signifier décider à la place des personnes ou les intégrer dans des dispositifs pensés pour elles mais sans elles. L'inclusion véritable suppose d'écouter leur parole, reconnaître leur pouvoir d'agir et leur permettre de prendre part aux décisions qui les concernent. Au fil de nos parcours professionnels et de nos engagements, nous avons mené de nombreuses actions de sensibilisation à l'échelle locale. Si certaines sont restées discrètes, d'autres ont trouvé un écho à travers des films, des créations culturelles ou des témoignages, donnant à voir autrement les réalités du handicap et les dynamiques d'inclusion possibles. Aujourd'hui, nous souhaitons donner davantage de visibilité à ces initiatives et continuer à ouvrir des espaces de dialogue entre citoyens, professionnels, associations et personnes concernées.

Parce qu'une société fondée sur le bien-vivre ensemble se construit collectivement et relève de la responsabilité de tous !

❑ Le déploiement du comité éthique CRP/HB:

À l'heure où la culture médico-sociale connaît une profonde transformation, portée à la fois par les attentes des personnes accompagnées et les orientations départementales, nationales et européennes, la démarche Éthique et ses instances jouent un rôle central.

Fort de l'expertise portée par nos partenaires, la Direction commune engage un travail de construction d'une instance éthique « le comité éthique » pour faciliter les ponts entre l'interne et l'externe, et accompagner les établissements et services dans l'évolution de leurs pratiques et dans la réflexion sur les enjeux éthiques qu'ils rencontrent au quotidien. Son action va bien au-delà d'une simple fonction consultative : Il ouvre des pistes de réflexion concrètes sur les questions soulevées par les équipes, en s'appuyant sur des outils tels que les « Repères pour une dynamique éthique », mais aussi sur des ressources variées et actualisées. Cela peut inclure des expérimentations de nouvelles modalités d'accompagnement, des documents thématiques, des recherches en sciences humaines et sociales, ou encore des interventions d'experts extérieurs. Le Comité Éthique pourra ainsi agir comme un catalyseur pour penser autrement, pour interroger nos pratiques et pour construire des réponses respectueuses des personnes accompagnées, tout en nourrissant un dialogue entre les acteurs internes et les perspectives externes. Son engagement est clair : faire de l'éthique un levier vivant pour transformer la manière dont nous accompagnons, ensemble, vers plus de dignité, d'autonomie et de sens.

MERCI !

RAPPORT D'UTILITE SOCIALE 2025

Foyers de vie Marie Balavenne

Questembert & Saint Vincent S/Oust